

**Décision n° 5487 du 3 novembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2128921S

**Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur
en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6280 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032356S) ;

Vu la décision n° 2816 du 1^{er} mars 2021 (NOR : INTJ2105292S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2021 :

Vaudaux	Christophe	NIGEND : 146 718
----------------	------------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2021 :

Favereaux	Jérôme	NIGEND : 163 734
Barrat	Daniel	NIGEND : 208 114

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2021 :

Plaitant	Jean-Michel	NIGEND : 147 073
Verdier	Jérôme	NIGEND : 153 630

Article 4

La gendarme dont le nom suit est promue au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2021 :

Roumagnac	Kandy	NIGEND : 179 639
------------------	-------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 novembre 2021.

*Le général,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet*